PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE ONZE

Procès-verbal d'une assemblée de consultation publique du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue le 04 octobre à 17 h00, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, sous la présidence de monsieur le maire Jacques Labrosse.

À laquelle était présents :

Monsieur le conseiller Francis Émond;
Madame la conseillère Mélanie Dostie;
Monsieur Claude Panneton, directeur général;
Madame la greffière, Stéphanie Parent.

RÉSOLUTION 427-10-11
OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est dûment proposé par monsieur la maire, Jacques Labrosse :

D'OUVRIR la présente assemblée à 17h02.

RÉSOLUTION 428-10-11
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur la maire, Jacques Labrosse :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance.

RÉSOLUTION 429-10-11
PRÉSENTATION DES PROJETS DE RÈGLEMENTS

Maître Stéphanie Parent, greffière de la ville de Saint-Colomban, fait un résumé et un exposé du projet de règlement suivant :

- Règlement 245-2011-01, modifiant le règlement 245-2010 sur les ententes relatives aux travaux municipaux;

- Règlement numéro 601-2011-17 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de déterminer les zones à

conserver (zone de compensation), tel que décrété par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;

- Règlement numéro 601-2011-18 modifiant le règlement de zonage numéro 601, tel qu'amendé, afin de revoir certaines dispositions;

- Règlement numéro 608-2011-02 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) numéro 608, tel qu'amendé, afin de revoir certaines dispositions.

PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question c'est tenue de 17h10 à 17h20.

RÉSOLUTION 430-10-11
CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

À 17h21 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur la maire, Jacques Labrosse :

DE LEVER la présente assemblée de consultation publique.

_____	_____
Jacques Labrosse	Me Stéphanie Parent
Maire	Greffière